



Opération de Développement Rural – Saint-Georges-sur-Meuse
Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
compte-rendu de la réunion du 26 juin 2023

Présents :

Membres CLDR : 12 personnes

Denis Bouquegneau, Pierre Bricteux, Josefa Carnero Arias, Nadine Chauvier, Francis Dejon, Andrée Dekleyn, Vincent Delvaux, Christine Hubert, Christine Jasselette, Patrick Jonas, Anne Momin et Teresa Wintgens

Pour la Commune de Saint-Georges -sur-Meuse : Mélanie Goddevrind, agent-relais pour l'ODR

Pour la FRW : Audrey Wanzoul, agent de développement

Excusés : 6 personnes

Christine Etienne, Jean-Denis Fontaine, Marie-Eve Haidon, Monique Jost, Dilek Kelleci et Thierry Velle

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion ;

QU'EN PENSEZ-VOUS ? QUEL EST VOTRE AVIS ?...

2. Validation du logo Nature ;

ÇA EN EST OÙ ?

3. Aménagements à Stockay : la salle l'Union, la place Douffet (phase 2 et 3) ainsi que la plaine ;
4. Etat d'avancement des autres projets prioritaires du PCDR ;

LE SAVIEZ-VOUS ?

5. Suivi des appels à projets présentés au cours de la dernière réunion ;
6. Divers.

Le montage PowerPoint utilisé pour la présentation, ainsi que toutes les informations relatives à la CLDR, sont consultables (et téléchargeables) via le lien suivant : <https://www.odr-saint-georges.info/cldr.html>

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE REUNION (07/02/2023)

Le compte-rendu de la réunion du 07 février 2023 est approuvé sans remarque.

Qu'en pensez-vous ? Quel est votre avis ?

VALIDATION DU LOGO NATURE

Dans le cadre de la journée de l'arbre organisée en novembre 2022, un concours dessin était organisé dans le but d'associer la jeune génération à la réalisation d'un logo pour les futures actions nature de la Commune de Saint-Georges-sur-Meuse.

En février 2023, après s'être remémoré les 6 dessins lauréats, les membres de la CLDR se sont prononcés sur les suites à y apporter (cf. compte-rendu de CLDR du 07/02/23). Nadine et Vincent, membres de la CLDR, se sont proposés pour finaliser le travail : numérisation et évolution des dessins pour aboutir à une proposition de logo. Beau travail collaboratif ! Encore merci à eux 😊



Les propositions de logo (8) sont présentées à la CLDR pour dernières discussions...

Aux questions posées, la CLDR répond :

- ✓ **Arbre**, couleur du tronc: noir
forme du tronc: droite
- ✓ **Herbe**, sous le macaron
- ✓ **Animaux**, couleur foncée
- ✓ **Texte**, police: similaire à celle proposée en rouge
couleur: bleu
position: en bas du macaron (sous l'herbe)
- ✓ **Absence de la couleur verte (en référence à la nature)** : ok

Ça en est où ?

AMÉNAGEMENTS À STOCKAY

FINALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DOUFFET À STOCKAY (FP 1.1 DU PCDR)

PHASE 3 : AMÉNAGEMENT DU PARKING

Les travaux sont terminés, à l'exception de l'installation de l'éclairage.

Des plantations viendront également compléter l'aménagement (chantier prévu à l'automne 2023).

PHASE 2 : AMÉNAGEMENT DE LA PARTIE CENTRALE

La Commune a procédé à la désignation d'un Auteur de projet, le bureau CUP.

Une consultation des futurs utilisateurs et des riverains est envisagée courant de l'été 2023. Elle se clôturera par une réunion publique le 05 septembre 2023.

- le toutes-boîtes ainsi que le formulaire à compléter sera transmis à la CLDR fin juin.

Par ailleurs, il est prévu :

- distribution du toutes-boîtes début juillet
- publication de l'information en ligne : site Internet et Fb communal + site de l'ODR et le Fb de la FRW
- envoi du toutes-boîtes par mail aux différentes listes de contact : CLDR, CCATM, commerçants...

Suites et calendrier :

- ✓ Été 2023 : Première esquisse réalisée par l'auteur de projet
- ✓ 05 septembre 2023 : Présentation (d'une première esquisse) à la population (CLDR - GT) + fin septembre (date à fixer) : Présentation à la CLDR
- ✓ Novembre 2023 : réalisation de l'avant-projet (réunion du comité d'accompagnement) // approbation par le SPW/ARNE
- ✓ Hiver 2024 : demande de permis et autorisations diverses et finalisation du projet (délibération du Conseil)

CONVENTION – FAISABILITE

✓ Juillet 2024 : Convention – réalisation et mise en adjudication des travaux.

Réactions de la CLDR

Est-il possible d'étendre la consultation après les vacances d'été ?

La FRW explique le timing serré imposé par le SPW-ARNE. Un calendrier prévisionnel a été réalisé en concertation avec la Commune et les architectes. De manière à leur laisser le temps nécessaire à la réalisation d'un premier avant-projet, il n'est pas envisageable de prolonger la consultation à distance. Néanmoins, les personnes qui n'auraient pas trouvé le temps de s'exprimer avant le 15 août peuvent toujours venir remettre leur avis au cours de la réunion prévue début septembre.

L'information devrait être diffusée lors des marchés nocturnes prévus cet été sur la place Douffet, ainsi que lors du marché hebdomadaire.

La CLDR propose également d'envoyer le TTB à la presse locale pour qu'elle la relaye dans ces colonnes.

L'envoi d'un message aux personnes inscrites à la Commune (pour l'envoi d'alertes communales ou ancienne Newsletter) pourrait aussi être envisagé ?! >> La Commune vérifiera si cette proposition de la CLDR peut-être retenue (notamment au regard du RGPD).

AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DE STOCKAY (FP 1.2 DU PCDR)



Une participation citoyenne a été organisée via différents ateliers (annoncés au cours de la dernière réunion) :

Atelier 1 : Explication du projet

Atelier 2 : Tables rondes et questions ciblées

Suites à ces différentes rencontres, le bureau d'étude a apporté des modifications à sa première esquisse ; notamment :

- le terrain de sport
- les zones de confort (ont été déplacées)
- la végétation (ajoutée entre les différentes zones)

Suites et calendrier :

- ✓ Printemps 2023 : Approbation du projet par le Conseil communal et choix du mode de passation du marché
- ✓ Été 2023 (30/06/23 max.) : Transmission du dossier « projet » au SPW MI
- ✓ Décembre 2023 : Attribution du marché par le Collège
- ✓ Hiver 2026 (31/12/26 max.) : Finalisation des travaux

Réaction de la CLDR

Quel sera le revêtement de sol utilisé ?

De l'herbe, des pavés et un revêtement spécifique pour les terrains de sport.

AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE L'UNION EN MAISON RURALE ET DE SES ABORDS (FP 2.3 DU PCDR)

Suite à la visite des lieux avec l'équipe Assistance Territoire et Patrimoine de la FRW (janvier 2023),

1. Actualisation de la fiche-projet (FP) du PCDR (février) et réalisation d'une estimation globale des coûts (mars)
 - la fiche actualisée est distribuée en séance et lue avec les membres de la CLDR présents
2. Organisation d'une réunion de coordination avec les différents pouvoirs subsidiants potentiels : accord de principe pour déposer une demande officielle de subsides.

Autres avancées :

Concernant le transfert de propriété : la régie communale autonome (RCA) sera bientôt désignée (via acte notarial) comme propriétaire par bail emphytéotique pour une durée de 50 ans.

Concernant les mesures conservatoires générales : la Commune doit continuer à intervenir régulièrement et réaliser les travaux d'urgence de manière à prévoir la mise hors eau du bâtiment. Ces travaux pourront être effectués sur fonds propres ou subsidiés par l'AWaP. Une entreprise sera alors désignée pour effectuer les travaux.

Les premiers travaux d'urgence démarreront en 2023 avec la restauration du fronton (sur fonds propres).

Suites et calendrier :

- ✓ Été 2023 : Finalisation du dossier à introduire à la prochaine session (au niveau du DR) et envoi au SPW
- ✓ Septembre 2023 (15/09/23 max.) : Projet de convention-faisabilité signé et dépôt du dossier complet (délibération du Conseil).
- ✓ Fin 2023 : Retour de la Ministre du DR.

CONVENTION – FAISABILITE

- ✓ 2024 > 2026 (24 mois max.) : Désignation d'un auteur, réalisation de l'avant-projet et du projet définitif (> Mise en adjudication des travaux).

Réactions de la CLDR

Le montant du projet est fort élevé. Malgré les subsides conséquents, la Commune devra largement financer ce projet (« avec l'argent » de ses citoyens) !

Qu'en est-il de la récupération de la TVA de 21% ?

La Commune a bon espoir de pouvoir la récupérer (via la RCA) moyennant un ruling approuvé par le SPF Finances.

AUTRES PROJETS PRIORITAIRES DU PCDR

MISE EN PLACE D' ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE VALORISATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS LOCAUX (FP 1.2 DU PCDR)

MISE EN PLACE D'UNE DYNAMIQUE « J'ACHÈTE DANS MA COMMUNE » (FP 1.6 DU PCDR)

L'ACTIVATION DE CETTE FICHE EST EN LIEN DIRECT AVEC L'APPEL À PROJET « *Objectif Proximité* »

POUR RAPPEL

Cet AP veut lutter contre le phénomène des cellules commerciales vides dans les centres-villes ; il vise donc à relancer de nouvelles activités, dynamiques, créatives, innovantes et attirantes, afin de booster l'attractivité dans les centres urbains et ruraux (augmentation des services à la population, développement des circuits-court, etc.). Il s'inscrit dans la continuité des mécanismes CREASHOP-VILLES et CREASHOP-PLUS qui ont été mis en place dans 36 villes et communes wallonnes.

Il comprend deux évolutions :

1. Il est ouvert à toute la Wallonie : toutes les Villes et Communes wallonnes, après avoir procédé à un diagnostic commercial de leur centralité, pouvaient exprimer leur candidature.
2. Il n'est plus uniquement accessible aux porteurs de projets souhaitant s'installer dans une cellule vide mais aussi aux commerçants établis qui souhaitent réorienter substantiellement leur activité. Deux volets sont ainsi prévus :
 - « **Je m'installe** » : visant à soutenir l'installation de nouveaux commerces dans des cellules vides.
 - « **Je me réinvente** » : destiné aux commerçants existants désirant se repositionner et/ou faire évoluer leur entreprise de façon novatrice et en lien avec les besoins identifiés de la centralité.

La prime versée aux candidats correspond à 60 % des dépenses éligibles pour un montant maximum de 6 000 €.

Dans le contexte d'explosion des coûts de l'énergie, certains investissements visant à améliorer la performance énergétique des commerces candidats pourront être éligibles à la prime.

La Commune de Saint-Georges-sur-Meuse a reçu réponse favorable au dossier déposé pour le centre (et ses alentours) du village de Stockay. Elle dispose dorénavant de 3 ans pour développer son projet.

- Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site Internet de la Commune
- A ce jour, 2 commerçants se sont déjà montrés intéressés.

Réaction de la CLDR

La Commune applique-t-elle actuellement une taxe sur les bâtiments inoccupés (logements et surfaces commerciales)?

Par le passé, la Commune ne pénalisait pas les propriétaires de logements inoccupés, car la SOWAER (principal propriétaire concerné du territoire) n'était pas en règle. Les particuliers ont donc indirectement profité de la situation. Aujourd'hui, cette taxe pourrait effectivement être appliquée bien que la procédure soit loin d'être simple.

RÉACTIVATION D'UN ANCIEN ÉVÉNEMENT FÉDÉRATEUR (FP 1.4 DU PCDR)

Via le biais du Forum des services et associations, ce projet redémarre. Le point figure à l'ordre du jour de la réunion de septembre 2023.

- La CLDR recevra davantage d'explications au cours de la prochaine réunion.

RÉALISATION DE PLANTATIONS D'ARBRES, DE HAIES ET DE BANDES FLEURIES (FP 1.5 DU PCDR)

Jardin naturel didacticiel à proximité de l'école Don Bosco, réalisé :

- La plantation d'une haie
- La plantation de petits fruits en massif
- La conservation d'un pré de fauche, avec création de cheminements (tonte différenciée)
- La réalisation d'une prairie fleurie

La création de trois « potagers » didactiques a été abandonnée étant donné que l'école est déjà en charge de la gestion et de l'entretien des bacs localisés dans la cour de l'établissement.

Haie le long du sentier de promenade à Dommartin, réalisé :

- La plantation d'une haie vive
- La plantation d'arbustes

Il reste :

- La pose de panneaux didactiques
- L'installation d'une balustrade de sécurité en bois

Réhabilitation et aménagement d'une mare didactique à l'Agri Saint-Georges

La recréation d'une petite zone de marais, en cours

Il reste :

Plantation d'une haie à l'Agri Saint-Georges, la réalisation de panneaux didactiques et l'animation « saule vivant » à l'Agri Saint-Georges, sera réalisé à l'automne 2023

Création d'une mare rue de la Nau à Dommartin, sera réalisé en 2023 et 2024

Un autre projet est également en route avec la collaboration de la SOWAER, du DNF et du Contrat rivière Meuse Aval (CRMA). Il s'agit également de la restauration d'une mare (rue des haies, accessible via le sentier rejoignant le chemin du tram).

Enfin, les plaines de vacances 2023 auront pour thème cet été : « Les vacances du dehors », avec la formation des animateurs à la biodiversité.

Les membres de la CLDR présents sont questionnés sur leur intérêt à organiser à nouveau la journée de l'arbre (2023) ?
> Tous sont favorable à réitérer l'expérience de l'année dernière !

Enfin, la Commune informe la CLDR qu'elle n'a pas déposé de demande de subsides dans le cadre de l'Appel à Projet BiodiverCité 2024, afin de ne pas engager la prochaine majorité.

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DOUX (FP 1.7 DU PCDR)

Aménagement d'une voirie cyclopiétonne entre la rue du Vicinal et la rue Rodge Mâle. Ces travaux comprennent aussi l'aménagement de haies et d'une mare didactique sur le parcours d'environ 700 m.


Toujours dans le cadre du Plan d'investissement communal (PIC) et du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) et des subsides obtenus, le Conseil communal a décidé de consacrer une somme de 200.000€ à l'aménagement d'une autre portion de voirie cyclopiétonne, d'une longueur de 550 m, entre la rue Rodge Mâle et la rue de la Vallée, dans le prolongement de la première donc.

CRÉATION DE CIRCUITS DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE (FP 1.8 DU PCDR)

Inauguration du projet "Été Solidaire"

Le vendredi 4 août à 17h30 au départ de l'administration communale

Balade de 2h30 interactive pour découvrir Saint-Georges et ses secrets créées par les jeunes d'été solidaire.

Faible dénivelé mais non accessible aux poussettes et PMR.
N'oubliez pas votre smartphone chargé 

Clôture de la balade au centre culturel par un barbecue et le verre de l'amitié



Activation de la fiche dans le cadre d'été solidaire.

Réaction de la CLDR

Pour les personnes intéressées, une membre de la CLDR relaye l'organisation d'une balade le dimanche 23 juillet à 14h.

Stockay est le village le plus peuplé de la commune, principalement grâce au quartier du Tige et de la Baume, situé au sommet du versant mosan. Le parcours ne nécessite cependant pas d'être alpiniste !

Outre des habitats préhistoriques et une fréquentation princière mérovingienne, la zone, où les ruelles sont nombreuses, témoigne de l'activité minière, carrière, sociale, religieuse, artisanale et commerciale depuis trois siècles.

La géologie, la flore, la faune et une particularité géographique sont aussi des aspects intéressants.

Guide : Guy Destexhe

Départ : place Douffet - 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS (FP 1.9 DU PCDR)

Rien de neuf.

Le Saviez-vous ?

✓ « **Construction d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires** »

Cf description détaillée dans le compte-rendu de la CLDR du 07 février dernier.

La Commune a reçu une réponse favorable au projet qu'elle a déposé. Elle rencontre cependant des difficultés à trouver un bureau d'étude car les délais imposés sont à nouveau très courts pour travailler de manière qualitative en concertation avec l'AVIQ notamment.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Audrey WANZOUL

Pour toutes remarques concernant ce compte-rendu de réunion, vous pouvez contacter Audrey WANZOUL de la Fondation Rurale de Wallonie au n° 019/58 93 29 ou a.wanzoul@frw.be